



N° 2026-25

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du mardi 28 avril 2026

### DÉLIBÉRATION

#### **Objet : Élection des membres de la Commission d'appel d'offres**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement et individuellement convoqués le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, se sont réunis à la salle du Conseil à l'Hôtel de ville, en séance, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATÉ, Président du CCAS.

**Étaient présents** : Bassi KONATÉ (Président du CCAS), Ayzate CHANFI (Conseillère municipale), Samba GASSAMA (Adjoint au Maire), Khedoudja HADJADJ (Adjointe au Maire), Sabrina MESLEM (Conseillère municipale), Marina RIBEIRO (Adjointe au maire), Bénédicte BARBERIS (Membre), Jean-Laurent CLOCHARD (Membre), Amani DOUNÉ (Membre), Arlette GIRAUD (Membre), Latufa MOHAMED (Membre), Sandy TRAORÉ (Membre).

**Était excusée** : Patricia HUCHER (Conseillère municipale).

**Secrétaire de séance** : Amani DOUNÉ.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21 et L.2121-22,

Considérant qu'il convient de fixer la composition de la Commission d'appel d'offres du CCAS, et d'en élire les membres,

Considérant que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'administration à faire acte de candidature,

Considérant se sont portés candidats pour siéger à la CAO du CCAS :

M. Samba GASSAMA, membre titulaire,  
Mme Marina RIBEIRO, membre titulaire,  
Mme Latufa MOHAMED, membre titulaire,  
Mme Sandy TRAORÉ, membre titulaire,  
Mme Arlette GIRAUD, membre titulaire,  
Mme Khedoudja HADJADJ, membre suppléant,  
Mme Sabrina MESLEM, membre suppléant,  
Mme Ayzate CHANFI, membre suppléant,  
M. Jean-Laurent CLOCHARD, membre suppléant,  
Mme Amani DOUNÉ, membre suppléant.

Considérant qu'aucune autre candidature n'a été reçue avant l'ouverture de la séance,

Sur le rapport présenté par Bassi KONATÉ, Président du CCAS,

**Le Conseil d'administration,  
Approuve à l'unanimité, le vote à main levée,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide :**

**Article 1 :** Fixe la composition de la Commission d'appel d'offres de la manière suivante :

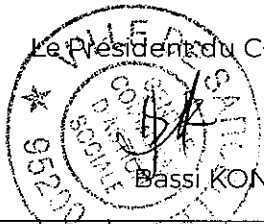
➤ **Le Président :** le Président du CCAS ou son représentant  
Le Maire pourra en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, donner délégation pour le représenter à la Présidence de la Commission d'appel d'offres à l'un des administrateurs du CCAS choisis en dehors des dix membres élus par le Conseil d'administration.  
La présente désignation prendra la forme d'un arrêté municipal.

➤ **Les membres élus :** 5 membres titulaires et 5 membres suppléants  
Les membres suppléants peuvent remplacer n'importe quel titulaire dans la mesure où ils appartiennent au même courant d'expression.

**Article 2 :** Sont élus, par un vote à main levée, 12 votes,  
M. Samba GASSAMA, membre titulaire, liste majoritaire  
Mme Marina RIBEIRO, membre titulaire, liste majoritaire  
Mme Latufa MOHAMED, membre titulaire,  
Mme Sandy TRAORÉ, membre titulaire,  
Mme Arlette GIRAUD, membre titulaire,  
Mme Khedoudja HADJADJ, membre suppléant, liste majoritaire  
Mme Sabrina MESLEM, membre suppléant, liste majoritaire  
Mme Ayzate CHANFI, membre suppléant, liste majoritaire  
M. Jean-Laurent CLOCHARD, membre suppléant,  
Mme Amani DOUNÉ, membre suppléant.

**Article 3 :** Prend acte que, conformément à l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Fait à Sarcelles, le 04 MAI 2026

Le Président du CCAS,  
  
Bassi KONATÉ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil - BP 30322 - 95027 CERGY PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de la date de rendu exécutoire mentionnée au présent acte.

Transmis en sous-préfecture de Sarcelles le : 04 MAI 2026  
Mis en ligne et / ou notifié le :  
Acte rendu exécutoire le :